



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n° 2026 - 95

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'instructeur.trice en urbanisme au Pôle Erdre-et-Cens

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n° 2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Pôle Erdre-et-Cens, un emploi d'instructeur.trice en urbanisme va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Pré-instruction des autorisations d'urbanisme sur l'ensemble du territoire du Pôle Erdre-et-Cens et participation aux procédures de modification du PLUM
- Collaboration à l'étude des projets urbains
- Référent SIG du pôle Erdre-et-Cens
- Veille territoriale et réalisation de cartographies

Décide,

Article 1 : L'emploi d'instructeur.trice en urbanisme au Pôle Erdre-et-Cens est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum 401 IB et au maximum 638 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 FEV. 2026**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du personnel



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

12 FEV. 2026